

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/07/2018

Dossier complet le :

30/07/2018

N° d'enregistrement :

F09318PO269

1. Intitulé du projet

Ouverture à l'urbanisation des sites du chemin de la Méayne et de La Vignasse - Commune de La Roquette-sur-Siagne (06)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de la Roquette-sur-Siagne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur André ROATTA, 1er adjoint au Maire

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 1 0 8 4 0 0 0 1 0

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 a)	- Création et élargissement de routes à 2x1 voie classées dans le domaine communal, la longueur totale de voirie concernée étant inférieure à 10 km
10	- Modification du profil en travers du cours d'eau de la Méayne sur une longueur supérieure à 100 m (autorisation IOTA)
39 b)	- Opé. d'aménagement : terrain entre 5 et 10 ha et SDP entre 10 000 et 40 000 m ²
41	- Création d'une aire de stationnement public d'environ 100 à 120 places
47 a)	- Défrichement, l'emprise totale du projet couvrant une superficie de ± 5,6 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'ouverture à l'urbanisation de dents creuses situées au sein d'un tissu urbain pavillonnaire en piémont collinaire : travaux de viabilisation, aménagement de voiries, sécurisation hydraulique (aménagement du cours d'eau et création de bassins de rétention) et constructions de logements.

Le projet nécessite une action de défrichement et la démolition d'un bâti et d'anciennes serres agricoles.

La surface de plancher totale créée sera de l'ordre de 15 000 m², en deux poches de 7 500 m² chacune.

4.2 Objectifs du projet

Les sites du Chemin de Méayne et de la Vignasse correspondent à des dents creuses d'urbanisation situées au sein d'un tissu urbain pavillonnaire en piémont collinaire. Ils se trouvent idéalement placés à proximité de la centralité Saint-Jean.

L'aménagement répondra aux objectifs suivants :

- améliorer la desserte viaire de l'ensemble du quartier : création de bouclages viaires qui permettront de connecter les différentes voies en impasse existantes et ainsi faciliter l'accessibilité du quartier, en particulier pour les services d'incendie et de secours,
- favoriser la diversification de l'habitat, afin d'améliorer les mobilités résidentielles dans la commune. Diverses typologies d'habitat seront développées (petit collectif, habitat pour sénior, habitat individuel groupé...), dans un souci d'une bonne intégration urbaine et paysagère de ces constructions,
- conserver le caractère de ville-jardin du quartier en favorisant le maintien d'espaces végétalisés et la création de franges tampons paysagères autour des sites,
- prévoir suffisamment de stationnement mais favoriser en contrepartie les connexions pour les liaisons douces,
- prendre en compte le risque inondation existant dans la conception du projet et prévoir des aménagements afin de réduire ce risque.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux, échelonnés sur une période de 3 ans, seront séquencés en phases :

- défrichage,
- réalisation des terrassements,
- construction des bassins,
- aménagements de voiries et réseaux,
- aménagements paysagers,
- construction des logements (hors maîtrise d'ouvrage communale).

Les travaux respecteront une charte de chantier à faible nuisances, qui visera à assurer :

- l'insertion du chantier dans le site (signalisation adaptée,...),
- la protection du milieu naturel,
- la limitation des émissions sonores, des vibrations et des émissions de polluants atmosphériques,
- la gestion et l'élimination des déchets de chantier,
- le traitement des effluents de chantier avant rejet,
- le respect du patrimoine et de l'archéologie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les grands axes du projet sont fixés au PLU, approuvé le 23 mars 2017, par l'Orientation d'Aménagement Particulier n° F (chemin de Méayne – La Vignasse) :

- l'amélioration de la desserte viaire du quartier, y compris pour les habitations existantes, par un bouclage de voirie,
- un habitat collectif pour les séniors (résidence service) en R+2,
- deux poches de petit habitat collectif en R+2,
- une zone d'habitat individuel groupé en R+1,
- deux bassins de rétention paysager d'un volume global d'environ 22 000 m³,
- des aménagements paysagers, notamment afin de créer des franges tampons paysagères autour des sites,
- la création d'une aire de stationnement entre la RD9 et le canal du Béal.

La performance environnementale sera globalement recherchée au travers :

- la prédominance des espaces libres paysagers sur l'emprise bâtie favorisant les modes doux,
- une gestion des eaux pluviales sur site dans des dispositifs appropriés (noues paysagères notamment),
- un bâti performant en matière d'énergie : la consommation énergétique de tout nouveau bâti ne doit pas dépasser le Cepmax défini dans la réglementation thermique 2012 diminué de 10%.

Le nombre de logements créés sera de 192 hors résidence sénior, qui comprendra elle de l'ordre de 70 logements.

Le nombre de stationnement créé dans le cadre du programme immobilier sera de 420 places, y compris la résidence sénior.

L'aire de stationnement Sud, au niveau du canal du Béal comprendra elle de l'ordre de 100 à 120 places.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à autorisation Police de l'Eau.

De plus les constructions fera l'objet d'un permis de construire ou d'aménager par unité foncière, qui sera déposé après adaptation du PLU en vigueur.

Si l'ensemble des accords amiables n'est pas trouvé, une procédure d'expropriation sera mise en oeuvre.

Enfin, la DDTM06 a été interrogée et a confirmé qu'une autorisation de défrichement est nécessaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du projet	environ 5,6 ha
Volume de stockage d'eau créé avec les nouveaux bassins	environ 22 000 m ³
Longueur de voiries créées / réaménagées	environ 760 m / environ 900 m
SDP créée	environ 15 000 m ²
Hauteur maximale des bâtiments	R+2
Nombre de places de stationnement public créées (aire de stationnement Sud)	environ 100 à 120
Surface boisée à défricher (pied de la zone boisée collinaire à l'Est)	environ 3 500 m ²
Surface arborée à défricher (anciens terrains agricoles inexploités)	environ 10 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de Méayne - La Vignasse
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE (06)

voir annexe pour la liste des parcelles
concernées

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6°56'46" E Lat. 43°34'49" N

Point d'arrivée :

Long. 6°56'52" E Lat. 43°35'11" N

Communes traversées :

La Roquette-sur-Siagne

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche, Forêt de Peygros et de Pégomas, est à environ 300 m au Nord du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par 2 PPRn approuvés : - PPR feux de forêt, - PPR inondation intercommunal de la vallée de la Siagne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche, ZSC Gorges de la Siagne, est à environ 3 km au Nord-Ouest du site du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un volume de l'ordre de 24 000 m ³ de déblais sera créé, notamment pour la réalisation des bassins de rétention. Ces déblais seront au maximum valorisés sur le chantier même. Les excédents de matériaux seront triés et, soit valorisés sur un autre chantier, soit évacués vers une filière agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique complet a été réalisé et est annexé au présent formulaire : présence d'espèces à enjeu de conservation modéré à fort . Le projet a ainsi été adapté pour prendre en compte ces enjeux autant que possible. D'autres mesures de réduction et d'évitement seront mises en oeuvre et présentées dans le dossier de Police de l'Eau ainsi que dans le dossier CNPN qui devra être déposé. Les aménagements paysagers prévus permettront de maintenir les continuités écologiques existantes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Outre certaines voies existantes, les emprises du projet concernent des secteurs en friches, dont certains sont d'anciens terrains agricoles non exploités aujourd'hui. Une partie de ces friches sont arborées (environ 10 000 m²).</p> <p>Une emprise d'environ 3 500 m² sera nécessaire sur la zone boisée collinaire à l'Est, l'implantation des constructions au Nord se faisant jusqu'en pied de coteau.</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en zones bleues B2 (danger faible) et B1 (danger modéré) et en zone Rouge du PPR incendie de forêt, - en zones bleue B1 (risque modéré) et rouge R (risque fort) du PPR inondation Siagne. <p>Ces PPR ont été pris en compte dans la conception du projet, qui est compatible avec eux (voir détail dans l'auto-évaluation).</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La création de 192 nouveaux logements et une résidence senior de 70 logements engendrera des déplacements supplémentaires. Toutefois, les réaménagements et créations de voies prévus permettent d'absorber cet apport de véhicules et d'améliorer la desserte viaire de l'ensemble du quartier par la création de bouclages connectant les différentes voies en impasses existantes et facilitant l'accessibilité du quartier, notamment pour les services d'incendie et de secours.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible d'être source de bruit, mais cet effet sera limité en termes d'émissions et de durée, par le phasage du chantier et l'emploi de matériels et d'engins adaptés.</p> <p>En phase exploitation, le trafic supplémentaire lié au projet engendrera des nuisances sonores, aux abords immédiats des voies.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la phase chantier pourra être source de vibrations lors des phases de terrassement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses sont celles de la circulation routière et de l'éclairage urbain.</p> <p>Le projet augmentera ces émissions lumineuses de manière non significative.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, des émissions de poussières sont possibles. Cet effet sera toutefois très localisé et de durée réduite.</p> <p>L'aménagement et les trafics supplémentaires qui y sont liés engendreront des rejets supplémentaires dans l'air, sans que la qualité de l'air ne soit modifiée significativement sur la zone du projet et ses abords.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer une imperméabilisation supplémentaire qui sera compensée par des dispositifs de rétention.</p> <p>Les eaux de la chaussée seront collectées et acheminées dans les réseaux d'eaux pluviales existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation, soit évacués vers une installation de stockage adaptée. Une zone pour déchets dangereux sera également aménagée si nécessaire.</p> <p>En phase exploitation, le projet engendrera des déchets ménagers, qui seront ramassés dans le cadre de la collecte gérée par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet modifiera l'usage des sols sur son périmètre, en urbanisant des dents creuses sur des friches végétalisées insérées dans un tissu pavillonnaire en piémont collinaire. Aucune activité agricole n'est touchée.</p> <p>Son impact sur la zone boisée à l'Est, en pied de coteau, sera limitée à l'implantation d'un bassin de rétention paysager, sans que les boisements en espace boisé classé au PLU ne soient touchés. L'emprise sur cette zone boisée est d'environ 3 500 m².</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, la principale mesure concerne l'application d'une charte chantier à faibles nuisances : gestion des déchets de chantier, système d'assainissement provisoire, choix du matériel pour limiter les nuisances sonores, sensibilisation des entreprises, définition d'itinéraires de circulation adaptés pour les véhicules du chantier, propreté et isolement visuel du chantier,... Des mesures seront également définies en lien avec les espèces protégées identifiées dans le cadre du diagnostic écologique. A noter ici qu'une adaptation du projet aux enjeux présents a déjà été effectuée pour le projet ici présenté.

En phase exploitation, la création de deux bassins de rétention, la gestion des eaux pluviales par des noues et des canalisations et les aménagements paysagers prévus sont les principales mesures définies au stade actuel du projet : elles permettent de ne pas augmenter le risque inondation à l'aval du projet, d'offrir une bonne insertion du projet dans son environnement et de maintenir les continuités écologiques.

Des mesures ERC seront également définies pour le milieu naturel dans le cadre des dossiers réglementaires en cours (voir auto-évaluation).

De même, une étude acoustique préalable étudiera le besoin d'insonorisations de façades en bordure des habitations existantes.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe spécifique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait du plan cadastral et liste des parcelles concernées
Auto-évaluation
Diagnostic écologique
Étude hydraulique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Roquette-sur-Slagne

le, 27 JUIL. 2018

Signature



Le 1^{er} Adjoint
André ROATTA

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

